

LA ROUE LIBRE



CLUB TAURIN

Pour cette année, le Club Taurin n'a pas pu organiser de manifestations en raison du Covid 19. Donc, aucune recette ; mais nous devons payer les assurances et affiliation.

Nous remercions la commune de nous avoir versé la subvention 2020.

Nous espérons repartir dans de meilleures conditions ; nous attendons, comme beaucoup d'associations, de nous retrouver autour de nos festivités.

Le bureau et moi même vous souhaitons une bonne année et bonne santé pour 2021.

Le Président,
Bernard TOLLIS



COMITÉ DES FÊTES

Profitons de ce jour d'espoir pour souhaiter à tous ceux que l'on aime, le plus de bonheur possible.

Nous souhaitons mettre au cœur de ces vœux, le lien et le bonheur de nous retrouver... Que les fêtes 2021 soient riches de joie et de gaieté, que cette nouvelle année 2021 déborde de positivité et de prospérité.

Une santé de fer, un moral d'acier !

Que tous vos vœux deviennent réalité !

Voilà tout ce que nous vous souhaitons pour cette nouvelle année 2021 !

ANNEE 2020, nous n'avons rien organisé à la suite de la crise sanitaire qui a touché le monde entier.

Ça fait bizarre. Ça nous manque de nous retrouver tous ensemble.

Avec nos fêtes, on cherche à apporter de la gaieté, à faire sortir les gens et bouger notre village... Mais c'est comme ça, on n'y peut rien, ce sera mieux cette année il faut y croire.

LE COMITE DES FETES



LA ROUE LIBRE

La Roue Libre Saint-Germoise, club cyclotouriste fondé le 9 mai 1989 et qui compte 70 membres et 26 licencié(e)s, organise chaque mardi et jeudi, des sorties vélos dans la convivialité et sans esprit de compétition.

Le club est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge. Renseignements :

Alain Lamothe, président : tel : 06 43 67 12 54

Mail : lamothe.julie@wanadoo.fr

Jean-Michel Delloue : secrétaire : tel 06 88 18 87 81

Mail : jean-michel.delloue@wanadoo.fr



LES PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association des Parents d'élèves de St Mont - St Germé s'est réunie pour son assemblée générale le 14 septembre 2020. Nous ne sommes plus que 4 mamans mais nous restons motivées et nous avons le soutien de parents prêts à nous aider.

Il y a cette année 18 élèves à l'école de St Mont et 61 élèves à St Germé.

L'association a pour but d'organiser et d'animer des événements et des actions afin de soutenir les projets d'activités des enseignants, et surtout de minimiser ainsi l'impact financier auprès des familles.

Nous avons débuté l'année civile par notre traditionnel loto le 31 janvier 2020 au foyer de St Germé. S'en est suivi une longue période d'inactivité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En novembre nous avons organisé une vente de chocolats pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

De nouveaux projets voient le jour de façon différente durant cette période particulière.

En espérant pouvoir vite se retrouver lors de nos futures manifestations.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2021.

Que joie, bonheur et surtout santé vous accompagnent

L'Association des Parents d'Elèves



LA CHASSE

La Société de chasse Saint Hubert Saint Germoise vous adresse tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

La saison dernière a été perturbée par les inondations des mois de novembre et décembre, trois battues ont été annulées.

Bilan de la saison :

2 lâchers de gibiers de 40 faisans à 15 jours d'intervalle à l'ouverture.
12 chevreuils - 11 sangliers – 13 renards prélevés sur le territoire communal.

Comme à son habitude, le repas annuel a rencontré un grand succès, malheureusement la situation actuelle ne nous a pas permis de l'organiser cette année.



LA CHASSE



Les finitions de la Salle Jean Ducom sont en cours et je tiens à remercier les bénévoles de la société de chasse qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour l'avancée des travaux.

Le président



SOURIRE ENSEMBLE

Pour apporter un peu de réconfort à nos adhérents, nous leur avons confectionné et offert une assiette gourmande et fêté les anniversaires du 4ème trimestre. Ces petits présents ont été livrés chez nos amis aînés, au nombre de 80, par nos bénévoles.

Cette triste année se termine avec le souhait que 2021 vous apporte le bonheur et surtout la santé pour vous et vos familles et la joie de se retrouver pour nos belles après-midis et autres activités.

Cordialement,



SOURIRE ENSEMBLE

Pour nous, les pétanqueurs, nous avons osé quelques rencontres aux arènes qui n'ont pas eu de conséquences et nous nous en félicitons.



Mi-août, nous avons organisé une réunion du bureau pour prendre une décision importante concernant notre sortie de la fédération Génération Mouvement qui a été votée par le Conseil d'Administration et entérinée ensuite par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 septembre 2020, votée à l'unanimité ; aucune voix contre, aucune abstention.

Nous avons profité de cette réunion pour fêter les anniversaires du 2ème et 3ème trimestre, en gardant obligatoirement la distanciation, masques et gel. Un petit goûter a été servi à table par nos bénévoles, toujours aussi motivés mais en manque d'activités, comme nous tous.

Re confinement, distanciation, masques et gel nous amenèrent à la fin de l'année, sans pouvoir nous voir de nouveau.

Nous avons dû convoquer une réunion du Conseil d'Administration pour choisir la nouvelle assurance du Club parmi 3 devis ; c'est la SMACL, filiale du Crédit Agricole, qui a été choisie. Nous sommes donc maintenant bien protégés à partir du 1er janvier 2021 et pouvons reprendre nos activités, si le Corona nous laisse respirer.

FÊTES DU VILLAGE



Une photo souvenir des dernières fêtes de Saint Germé pour les nostalgiques du temps passé où nous pouvions prendre un verre ensemble, nous parler à moins d'un mètre puis partager un repas tiré du sac.

Pour 2021 nous espérons pouvoir les organiser de nouveau avec toutes les associations et une date sera fixée dès que possible en mairie.

Un intrus s'est glissé parmi nous sur cette photo. Maryse semble être la seule à s'en apercevoir.

Pour vous aider à le démasquer, je vous donne quelques indices :

- 1) il n'a pas de chapeau sur sa tête .
- 2) il est bien du Gers.
- 3) s'il était né aux USA il aurait pu s'appeler Donald.
- 4) il est bien décidé à rester parmi nous.

ÉTAT CIVIL

Mariage, décès, naissances font partis de la vie de notre village.

Durant cette année 2020 beaucoup de nos proches ou de nos connaissances nous ont quitté. Derrière cette liste de noms nous avons des familles qui ont pleuré leurs proches partis trop tôt. Nous nous associons à leur peine et gardons en mémoire les bons moments.

AUDIGNAC Christian
BARTHE Nadine
MELKI Frédéric
SARRADE Lydie
GONZALEZ Raphael
GUILLOU Franck
NOGUES Raymonde
PORTEAU Jacques

LAPORTE Juliette
LE VILLAIN Claire
FAISY Philippe
DUVIGNAU Maria
LAURENT Brigitte
PINAREL Valérie
TOLLIS Geneviève

Le pacte civil de solidarité (Pacs) et le mariage sont les deux formes d'union civile.

La mairie de St Germé a eu la joie de pouvoir pacser et marier deux couples de notre commune.



M et Mme MUNDA à la sortie de la mairie avec M. le Maire

Deux naissances ont été enregistrées en mairie, une petite fille, Nélya TÉTU née le 7 février 2020 et un petit garçon Timothée CAZALET né le 27 février 2020, nous félicitons les parents (les mamans en premier).



Timotée CAZALET

SOURIRE ENSEMBLE



C'était pourtant une année qui débutait sous de bons auspices, avec nos activités du mercredi après-midi qui rassemblaient entre 22 à 30 personnes, avec toujours autant de plaisir à se retrouver et bien sûr, les vœux et la traditionnelle galette qui, vus d'aujourd'hui, faisaient l'effet d'une grande fête.

Ensuite, l'assemblée générale du 15 janvier 2020 clôturait les comptes de l'année écoulée, sans surprise.

Les après-midis récréatives se sont poursuivies pour arriver au 11 mars 2020 où nous avons organisé un petit repas et fêté les anniversaires du 1er trimestre.

C'est alors que nous avons été fauchés par ce fameux Coronavirus qui, encore aujourd'hui, nous confine, nous cloisonne, nous empêche de nous rencontrer et a coupé la plupart de nos liens sociaux.

Nous avons, malgré tout, essayé de garder des contacts lors de nos rencontres masquées et fortuites et téléphoniques mais, au dire de nos adhérents, quelque chose manque, le lien de voisinage, les rencontres, le lien familial et social.

LE FOYER RURAL

Bonjour à toutes et à tous,
2020 s'achève et si l'on évoquait notre vie avant la pandémie du coronavirus il est malheureusement difficile de se projeter sur notre cohabitation future avec cette maladie.

Au cours de cette année blanche, nous avons mis nos vies entre parenthèses pendant le confinement puis au premier déconfinement nous avons dû respecter les mesures barrière et renoncer à nos activités (repas, bourse aux jouets) afin de nous préserver ainsi que nos proches.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à ceux qui sont, malgré ces précautions, touchés par la maladie.

Nous déplorons que la COVID-19 ait paralysé nos associations et nous ait privés des moments de convivialité qui sont l'essence même de notre région.

Alors courage, nous allons aborder cette nouvelle année 2021 avec optimisme, en souhaitant que le virus s'éloigne et que peu à peu nous reprenions une vie « normale ».

Bonne et heureuse année 2021.



Le conseil d'administration du foyer rural a décidé de reporter les cotisations de l'année 2020 des adhérents sur l'exercice 2021.

Prenez soin de vous,

Le conseil d'administration du Foyer rural.

MOBILITÉ

Le transport à la demande:

La Communauté de Commune Armagnac Adour a mis en place un service de transport à la demande pour tous les habitants du territoire.

Ce service s'adresse à tout public, il a pour but de faciliter les déplacements en milieu rural et de permettre ainsi d'être plus autonome pour un moindre coût. C'est un service régulier qui ne fonctionne que sur appel de l'utilisateur.



Il prend en charge et ramène les personnes selon des horaires et des destinations préétablis. Toutes les communes de notre territoire sont concernées par cette offre de service.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au secrétariat de la communauté de communes au 05 62 69 86 43

LA VIE DE NOTRE VILLAGE

Dans notre commune de Saint Germé nous constatons une recrudescence de chiens divaguant sur notre territoire en cette fin 2020 et début 2021.

Les propriétaires sont responsables de leurs animaux et le Maire a obligation dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'assurer le contrôle de la divagation des chiens et chats trouvés errant sur la commune.

Articles L2212-1/L2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), L211-23 du code Rural.

Les notions d'animal errant ou en état de divagation. (article L211.23) :

« **Tout chien** qui, se trouvant hors d'une action de chasse ou la garde d'un troupeau, n'est pas sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, **se situe à plus de cent mètres de son maître ou de la personne qui en est responsable.**

Pour répondre à cette obligation et assurer le contrôle de la divagation des chiens errants, chaque commune doit disposer:

- Soit d'une fourrière sur son territoire.
- Soit d'un service d'une fourrière établie sur une autre commune ou avoir recours à une structure intercommunale.
- Soit d'une convention avec un cabinet vétérinaire.

La communauté de communes (CCAA) dont fait partie la commune de Saint Germé a choisi de se doter d'une fourrière et d'un refuge pour animaux domestiques. Ce projet commencé en 2012 a été achevé en 2018.

La fourrière assure quand un animal lui est signalé par la mairie les prestations suivantes:

- La capture.
 - L'accueil de l'animal.
 - L'identification et si nécessaire pose d'un procédé d'identification.
 - La recherche du propriétaire.
 - L'inspection sanitaire de l'animal.
 - La garde de l'animal pendant la durée légale.
- Toutes ces prestations seront facturées au propriétaire de l'animal recueilli.

RANDO-GYM

Comme beaucoup d'associations, RANDO-GYM hiberne. Que dire de l'année écoulée. 58 adhérents et seulement 22 sorties effectuées pour la saison 2019-2020. Notre activité s'est arrêtée le 16 mars avec le 1^{er} confinement.

L'assemblée générale qui habituellement a lieu début octobre ne s'est toujours pas tenue. Nous envisageons de la programmer courant du 1^{er} trimestre 2021.

Et bien sûr, il n'y a pas eu non plus le repas de printemps, les randos gourmandes, le pique-nique de fin de saison. Tout cela nous manque, mais dans le contexte actuel nous devons rester prudents et responsables. Il est pour le moment difficile d'envisager des sorties en respectant tous les gestes barrière imposés dans l'exercice de la randonnée.

En ces temps compliqués où nous avons tous besoin d'être rassurés, nous espérons quand même bientôt pouvoir se retrouver sur routes et chemins à la « redécouverte » de notre belle campagne.

Et en souvenir des bons moments passés ensemble, une photo



prise au fil de nos balades agrément ce texte.

Les membres de Rando-Gym sont heureux de vous offrir leurs meilleurs vœux de belle et douce année 2021. Prenez soin de vous et de vos proches. Et restons confiants et positifs, car ces deux sentiments sont aussi « contagieux ».

Le Bureau

COMITÉ FNACA SAINT GERMÉ, LELIN LAPUJOLLE, RISCLE

L'année 2020 fut une année blanche pour notre Comité du point de vue des activités.

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 07 novembre 2019 à Corneillan ; à l'issue de cette Assemblée, une plaque commémorant le 19 mars 1962, cesser le feu de la guerre d'Algérie, fût dévoilée.

Le 23 novembre 2019 soirée théâtrale : 129 spectateurs.

Le 25 janvier 2020 repas poulet-frites : 176 convives. Ce repas a pu se faire grâce au précieux coup de main de certains adhérents du Club Sourire Ensemble et du Foyer Rural ; nous les remercions bien vivement.

Les rassemblements que nous avons habituellement à Auch ont tous été annulés en raison des mesures sanitaires.

Notre Comité, durant cette année 2020, a perdu 4 de ses membres dont 2 de Saint-Germé : René DUCOURNAU et Jacques PORTEAU.

Certains de ces membres n'ont pas pu recevoir les honneurs qu'ils méritaient avec la présentation des drapeaux.

Voilà que l'année 2020 arrive à sa fin, ce ne sera pas un bon souvenir mais nous espérons que l'année 2021 soit une année où l'on pourra reprendre nos activités habituelles.

Notre Comité et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021 et surtout une bonne santé.

Le Président : Roger Gasparotto



LA VIE DE NOTRE VILLAGE

La condition animale est un sujet porté par notre municipalité. La gendarmerie dresse une amende de troisième catégorie aux propriétaires de chiens errants, mais ce sont les animaux qui paient le prix fort, en se faisant écraser sur la D 935, en se faisant blesser involontairement ou volontairement d'un coup de fusil. Nous avons tous des animaux, nous les aimons, nous devons les protéger.

Pour contacter la fourrière: SPA

369 chemin de Meilhan

32350 Ordan-Larroque

Tél.05 62 05 15 90



LA VIE DE NOTRE VILLAGE

GERS NUMERIQUE:

Le Gers est engagé dans un ambitieux plan d'aménagement numérique de son territoire auquel vous contribuez directement. Alors qu'il avait le plus mauvais débit de France il y a encore peu, le département dispose désormais du 1er réseau public en fibre d'Occitanie.

Il est prévu de couvrir en fibre 100% du territoire d'ici 2025.

Pour Saint Germé, la date de **fin 2023** nous a été donnée par le Président de la CCAA Michel PETIT lors du Conseil Communautaire du lundi 18 janvier 2021.

LISTES DES ASSOCIATIONS ET CONTACTS

Roue libre : Alain LAMOTHE. Tel 06 43 67 12 54

Club Taurin: Bernard TOLLIS. Tel 06 16 45 63 11

Rando Gym: Maryse DAUGA. Tel 06 33 97 89 58

Foyer Rural: Pierre BARULL. Tel 06 78 25 42 77

Sourire Ensemble: René MARIN. Tel 06 07 65 53 16

Françoise POITREAU. Tel 07 86 42 87 03

Parents d'Elèves: Ludivine DECLA. Tel 06 80 50 79 75

Comité des Fêtes: Florine BIAU. Tel 06 76 63 36 47

FNACA: Roger GASPAROTTO. Tel 05 62 69 61 07

La Chasse: Serge DUCOURNAU. Tel 06 87 43 57 64



Deux messes ont lieu chaque année dans notre église.

La 1ère messe de cette nouvelle année aura lieu le samedi 30 janvier à 16h00.

Elle sera célébrée par l'abbé VIGNAUX.

Vous êtes invités à y participer avec les gestes barrière et la distanciation.

LE MOT DU MAIRE

La commission communication que je préside s'est réunie le vendredi 06 novembre. Tous les présidents d'associations étaient invités et nous avons échangé sur le contenu du site internet pour la commune.

La mairie a proposé de mettre à disposition de chaque association une page (un onglet) pour communiquer avec leurs adhérents et nous avons demandé à réfléchir à un logo qui représenterait SAINT GERMÉ.

La commission Sécurisation de la traversée du village :

Présidée par Sylvie Lafenetre, elle s'est penchée dès le mois de juin sur la vitesse excessive des véhicules qui traversent le village. Afin de nous accompagner dans une recherche de solutions nous avons sollicité le département du Gers qui a la gestion de la D 935. Une réunion sur place, le 11 août, a été organisée avec le responsable CATAV; nous avons associé à cette réunion l'architecte conseil du CAUE et le responsable voirie de la Communauté des Communes pour mener une réflexion commune.

La Communauté de Communes Armagnac Adour : Saint Germé fait partie des 24 communes de notre intercommunalité CCAA. Trois élus, Philippe POITREAU, Nathalie BIAU, René MARIN représentent notre commune aux Conseils Communautaires et dans différentes commissions. Lundi 14 décembre à 20h00 notre commune a accueilli dans la salle du foyer le dernier Conseil Communautaire de l'année 2020. A cette occasion nous avons présenté notre commune et rappelé notre engagement dans le futur au sein de notre intercommunalité. Depuis deux ans la CCAA a commencé l'élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), celui-ci devrait être finalisé cette année. La commune a rappelé, lors de sa présentation, son souhait de voir l'extension de la zone artisanale pris en compte dans ce PLUI et les atouts de la zone par rapport au projet de remise en état de la ligne ferroviaire.

Chers Saint Germoises, chers Saint Germois la situation sanitaire reste préoccupante, les projets sont au ralenti de ce fait, mais nous restons optimistes et bientôt nous sortirons, je l'espère, de cette crise et pourrons reprendre nos activités communes et familiales.

Le Maire de Saint Germé et l'ensemble de son Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021

PHILIPPE POITREAU

LE MOT DU MAIRE

Site internet :

Pour communiquer rapidement, vous donner des informations (COVID, alerte météo etc...) mettre en ligne les comptes rendus des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires, le Conseil Municipal a décidé de créer un site internet pour la mairie. Trois concepteurs de site ont été contactés pour nous faire une proposition et lors du Conseil Municipal du jeudi 19 novembre nous avons délibéré sur le choix du concepteur. La société OMNIA a été retenue.

Pour réfléchir, étudier les projets futurs et y associer les habitants, cinq commissions ont été créés.

La commission fleurissement :

Présidée par Nathalie Biau, cette commission, qui a réuni des Saint Germois mais aussi des personnes d'autres villages, s'est lancée dans la création d'un jardin partagé; malgré la COVID un carré potager a été réalisé et planté d'anciennes variétés de tomates. Nous avons expérimenté une nouvelle technique d'arrosage avec des pots de terre remplis d'eau et enfouis. Il est important de rester dynamiques dans nos actions et de se projeter dans l'avenir car le printemps va vite arriver, tous les volontaires seront les bienvenus.



La commission école et verger :

Présidée par Matias Joyé qui représente le Conseil Municipal lors des Conseils d'École, elle a en charge la sécurité aux abords de l'école comme la création du parking et la gestion de l'espace Tennis-Verger.

La commission bâtiments :

Présidée par René Marin, elle, a en charge l'entretien des bâtiments communaux. Etudes, projets et devis y sont étudiés. Les toilettes publiques ne sont plus aux normes et une réhabilitation est à l'étude. Nous espérons finaliser ce projet fin 2021

SICTOM

CHAQUE GESTE DE TRI EST UN GRAND GESTE !

1 la collecte



2 l'apport volontaire



Contactez votre SICTOM
au 05.62.00.93.84

sictomouest.blogspot.com



Les containers sont réservés aux **emballages ménagés du quotidien**. Ils ne sont pas prévus pour réceptionner votre vide maison, ni les cartons, papiers des entreprises. Seules les déchèteries peuvent réceptionner les cartons et les déchets professionnels. **Elles sont ouvertes aux particuliers tous les jours et leurs accès est gratuit.**

Sur notre commune, les containers jaunes sont ramassés le mardi. **Déposer ses déchets à coté du container est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amende.**

Quand les agents du SICTOM constatent une erreur de tri dans un container, celui-ci est considéré comme non conforme et part dans son intégralité à l'enfouissement. Le container jaune sur cette photo partira à l'enfouissement... Le travail et le tri de certains en amont sera perdu.

NOS SERVICES



Le service public itinérant :

Au plus près de chez vous, sans rendez-vous et gratuitement ce mini bus sera présent le 13 mars 2021 place des arènes de Saint Germé. Des agents vous accompagneront et vous guideront pour vos démarches administratives (carte grise, carte d'identité...), informations sur vos droits.

Renseignements au 0 800 32 31 30 et à la mairie.

Le SAAD (service d'aide à domicile)

- Aide aux tâches ménagères
- Préparation des repas
- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage, déshabillage
- Aide en sortie d'hospitalisation
- Accompagnement (courses, rendez-vous...)
- Maintien du lien social
- Activités, animations

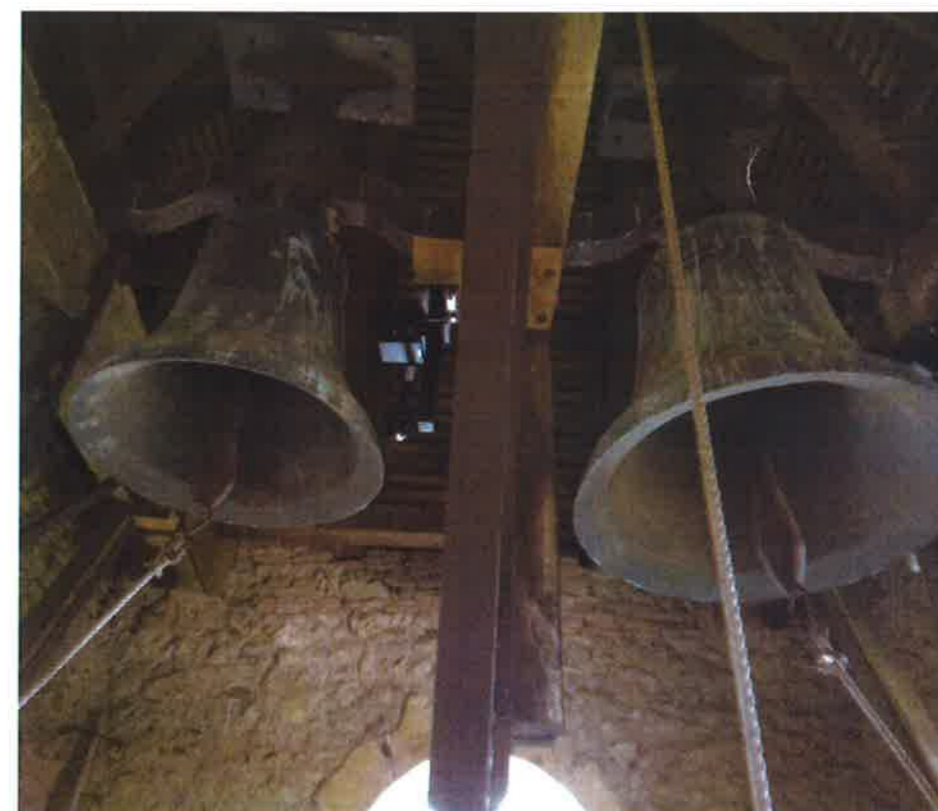
Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le pôle social du CIAS au 05 62 03 73 38, 162 chemin des carrières à Riscle.

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal a décidé d'inclure le remplacement des trois éclairages de la rue de la Forge qui posent également des problèmes de maintenance, leurs supports béton seront conservés. Afin de profiter de ces travaux d'enfouissement nous avons contacté la société Orange pour enfouir également sur cette même distance les lignes télécom et supprimer les poteaux en bois qui sont en mauvais état. Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise Bouygues pour mener l'ensemble de ces travaux qui devraient commencer au premier trimestre de cette année et durer un mois.

Eglise de Saint Germé :

Les cloches ont repris du service, le Conseil Municipal a confié ce travail d'automatisation de tintement à l'entreprise Bodet. Les travaux commencés en ce début de mois de janvier sont terminés et les cloches sonnent les douze coups de midi et l'angelus à 19 H 00.



LE MOT DU MAIRE

Fossé en face de l'école :

L'un des premiers projets que nous avons terminé. Le comblement de ce fossé, dangereux car plus de trois mètres de profondeur, a été terminé et sert maintenant de parking pour déposer et récupérer les enfants à l'école.



Enfouissement des lignes électriques :

La commune est souvent confrontée, au cœur du village, à des pannes sur son réseau d'éclairage public dues à sa vétusté. L'entreprise Bouygues nous a proposé le renforcement du réseau électrique et son enfouissement sur une distance comprise entre le bureau de tabac chez Nadine et le croisement de la D935 avec la rue de Castagnon. Sur cette distance les sept éclairages publics et leurs supports en béton seront remplacés par des éclairages Led montés sur des supports tubulaires métalliques afin de répondre aux normes et aux économies d'énergie.

NOS SERVICES

Ecoute, soutien et accompagnement à la parentalité.

Des consultations individuelles ou familiales avec une psychologue sont proposées aux parents qui souhaitent être écoutés et accompagnés dans les questionnements qu'ils rencontrent au sujet de leur famille.

Ces consultations peuvent être individuelles, en couple ou avec les enfants. Elles sont ouvertes à toute personne résidant dans le département.

Elles garantissent anonymat et confidentialité.

Elles sont gratuites mais limitées en nombre.

Elles se font sur rendez-vous à prendre par téléphone.

REAAP 32, 77 rue Nationale 32100 Nogaro
Tel 07 86 60 61 67

COVID - 19

Le 14 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimum de 15 jours.

Les consignes de confinement changent régulièrement, nous vous conseillons de vous tenir informé en consultant le site officiel <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> où vous pourrez télécharger ou remplir les attestations de déplacement en ligne.

La mairie met à disposition des attestations pour les personnes rencontrant des difficultés pour se connecter à internet.

Urgence-sécurité et écoute :

En cas de danger immédiat : [17](tel:17)

Violences sur les enfants : [119](tel:119) (ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](https://www.allo119.gouv.fr))

Violences conjugales : [3919](tel:3919) (ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr))

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : [0800 73 09 58](tel:0800730958) (n° vert)

GRIPPE AVIAIRE

Le virus en circulation dans le sud-ouest de notre pays est hautement pathogène et très contagieux pour les animaux : il n'est pas transmissible à l'homme. La viande, les œufs, le foies gras et plus généralement tout produit alimentaire, peuvent être consommés.

A ce jour, 29 foyers (canards et volaille maigre) ont été identifiés dans le département, dont 8 sont au stade de la suspicion. 16 foyers ont fait l'objet de dépeuplement depuis le 6 janvier.

Conformément aux orientations données par M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, lors de son déplacement lundi dernier, en liaison étroite avec la chambre d'agriculture du Gers et les organisations professionnelles, les actions de lutte contre l'extension des foyers sont renforcées de la manière suivante :

- instauration d'une zone de surveillance de 20 km autour des foyers suspects ou confirmés : cette zone, qui ouvre une large part de l'ouest du département et concerne également d'autres départements voisins, dont les Landes, fonctionne de manière autarcique, sans entrée ni sortie d'animaux. Dans cette zone, la chasse au gibier à plumes est également interdite.

- dépeuplement préventif des canards dans un rayon de 5 km autour des foyers confirmés et des volailles maigres dans un rayon de 1 km.

- accroissement des moyens de réalisation des dépeuplements (moyens nationaux, réquisition d'abattoirs).

- accélération des procédures d'indemnisations, les premières demandes tant mises en paiement pour ce qui concerne le département du Gers.

Je vous rappelle également que les rassemblements d'oiseaux tels que les foires, marchés et expositions sont interdits sur l'ensemble du département du Gers.

Le sérieux de la mise en place de ces mesures conditionne la réussite de l'éradication de l'épidémie actuelle.

LE MOT DU MAIRE



LE MOT DU MAIRE

Lors des dernières élections de Mars 2020, vous avez choisi un nouveau Conseil Municipal pour vous représenter. L'installation de celui-ci a été reporté de deux mois suite à la pandémie que le monde a connu et ce n'est que le 25 mai que le Conseil Municipal a pu se réunir afin d'élire son Maire et ses Adjointes. Lors de ce premier Conseil vous m'avez donné votre confiance et élu Maire de notre attachant village de Saint Germé, j'en suis honoré et je mesure la tâche et les responsabilités de ma fonction.

Je remercie les anciens membres du Conseil ainsi que les nouveaux qui siègent pour la première fois, les plus jeunes qui se sont engagés pour le bien de la commune et se sont mis au service de tous nos habitants. Je voudrai aussi remercier les électeurs qui se sont déplacés le dimanche 15 mars malgré la COVID qui arrivait et dont on ne connaissait rien. Pour information, le taux de participation sur notre commune a été de 53,94% pour cette élection.

Pour finaliser notre installation trois adjoints ont été élus également à l'unanimité. Nathalie BIAU première adjointe en charge de Budget et des Finances, René MARIN second adjoint en charge des Bâtiments et de la Voirie et Aneline MOREAU troisième adjointe en charge de l'Urbanisme. Je les remercie d'avoir accepté leurs fonctions.

Le Conseil Municipal aurait souhaité pouvoir organiser la traditionnelle cérémonie des vœux du mois de janvier afin de pouvoir vous rencontrer, se présenter et vous exposer les projets de la commune.

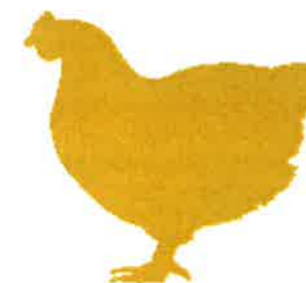
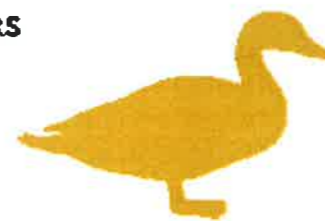
Malheureusement, cette année 2021 débutera sans cette manifestation. La COVID qui nous avait épargnés lors de la première vague est cette fois-ci bien présente autour de nous. J'ai une pensée pour ceux qui luttent à l'hôpital, ceux qui sont en convalescence et pour les familles qui sont dans l'attente de bonnes nouvelles. Dès notre installation le Conseil Municipal a fixé des priorités dans les chantiers à mener et ceux à terminer.

Le multi-service :

il y a bientôt deux ans nous avons commencé les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et de l'ancienne poste du village en un bar-restaurant avec logement. Les dernières finitions viennent d'être réalisées. Rien ne nous a été épargné dans ce chantier prévu initialement pour une durée de dix mois. Le bâtiment est un beau projet qui a préservé l'ancien tout en apportant le confort et en respectant les normes de sécurité des établissements accueillant du public.

Pour finaliser notre projet il reste à trouver les exploitants. Un couple avait déposé sa candidature. Malheureusement, il vient de nous informer qu'il abandonnait le projet.

GRIPPE AVIAIRE



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages**, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- ▶ **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- ① Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- ② Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- ③ Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent et désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- ④ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- ⑤ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

LA MAIRIE



Maryse Palangue, notre secrétaire de mairie qui tient la permanence ouverte au public:

- le lundi de 13h30 à 18h00
- le mardi de 8h00 à 12h00
- le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi et le vendredi de 8h00 à 12h00

Tél. 05 62 69 60 22



Marie Noelle ROSSO vous accueille tous les jours à l'**agence postale communale** de Saint Germé de:

- le lundi de 9h00 à 12h00
- du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00

Tél. : 05 62 69 65 57

L'agence postale contrairement à un **bureau de poste** ne propose pas les services suivants: Mandats cash, colis hors gabarit, chrono poste, consultations de compte et changement d'adresse.



Eric LUDERITZ, notre agent est à notre service pour réparer, entretenir et nettoyer notre commune.

LE CANARD DU JARRAS

Bulletin d'information
sur la vie de Saint
Germé

N°52



*Le nouveau canard du Jarras revient en couleur.
Il n'avait pas disparu,,.....il était confiné.....*